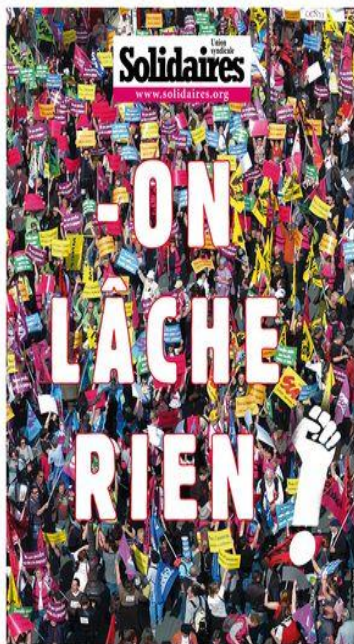


Dans ce numéro

1. Actualités Sud MUTEX
2. Actualités Sud HD Assurances
3. Actualités Assurances
4. Actualités diverses



2012

les vrais
enjeux

1. Actualités SUD MUTEX

Avec la scission de l'entreprise initiale (UNPMF) en Mutex en janvier 2012, Sud Mutualité s'est transformée en Sud Mutex, chez Mutex (Sud Mutualité existant toujours à l'UNPMF).

Pour information Mutex est une union de mutuelles qui diffusent les produits d'épargne, de retraite et de prévoyance de la Mutualité Française.

La section Sud Mutex s'est présentée comme une section composée de salariés proches des salariés et pour certains, élus depuis plusieurs années (au CE notamment), décidés à défendre l'intérêt de tous les salariés.

La section Sud Mutex est une section syndicale où tout est débattu de manière démocratique. Chaque adhérent a droit à la parole et au vote. Chaque décision (tract, vote au CE, modalité de négociation, signature ou non de l'accord) est soumise au vote.

La section syndicale a signé les accords pré-électorales en février pour les élections professionnelles de mars 2012.

Elle a présenté aux salariés son bilan en DP et en CE sur les dernières années.

Lors des élections professionnelles CE et DP du 22 mars 2012, Sud Mutex a obtenu sa représentativité en obtenant **14 % des suffrages valablement**

exprimés permettant ainsi d'avoir des élu(e)s en CE et DP dans le collège non cadres. La présence de la CFE CGC n'a pas permis d'avoir des votes en catégorie cadre.

La section syndicale s'est engagée à faire des comptes rendus de chaque réunion (négos, CE, DP....) dans les 24 à 48 heures.

Elle a établi un calendrier annuel envoyé sous forme de tract, des réunions des délégués du personnel avec une permanence mensuelle, quelques jours avant la date de la réunion.

La section a signé l'accord sur le P.E.E., dans la mesure où elle a obtenu des éléments de négos acceptables : comme le fait de ne plus avoir de « droit d'entrée » pour le salarié et d'un règlement mensuel de son choix (montant) en versement.

Depuis février 2012, la section Sud Mutex a déjà diffusé 12 tracts via l'intranet syndicalet ne compte pas s'arrêter là....

2. Actualités SUD HD Assurances

Répression syndicale à HD ASSURANCES !

Début janvier 2012, Solidaires Assurances a mandaté Moussa NDIAYE en qualité de Représentant de Section Syndicale à HD ASSURANCES et depuis sa désignation, plusieurs de ses collègues ont rejoint Solidaires.

La Direction de HD ASSURANCES a contesté ce mandat devant le Tribunal

d'Instance au motif que Moussa était auparavant délégué syndical UNSA et n'avait pas recueilli 10 % des voix aux élections professionnelles en janvier 2011.

Dans son jugement rendu le 6 avril 2012 le tribunal estime que notre représentant a perdu son mandat de Représentant de Section Syndicale et qu'il ne peut plus être de nouveau désigné jusqu'aux 6 mois précédant les prochaines élections.



Le jour même, la Direction de HD ASSURANCES a envoyé à Moussa une lettre de convocation à un entretien préalable de licenciement fixé au 16 avril sur le premier prétexte venu.

Lors des entretiens qui ont suivi, le Directeur de HD ASSURANCES a refusé d'écouter les arguments et d'examiner les documents prouvant qu'il n'y avait aucune faute justifiant un licenciement. **Le licenciement a donc été notifié le 3 mai 2012.**

Le Conseil de Prud'hommes va être saisi pour contester le licenciement et demander la réintégration de Moussa dont le seul tort a été de constituer une section syndicale Sud et de défendre les conditions de travail et les salaires de ses collègues.

Assurons Moussa de tout notre soutien ! Envoyez-nous vos messages, nous les lui transmettrons.

A propos du jugement du 6 avril, pour Solidaires, le tribunal a appliqué bêtement le texte de la loi sur la représentativité. Ainsi, nous contestons ce jugement devant la Cour de Cassation pour faire trancher la question du caractère illégal de la disposition de la loi qui restreint le droit du syndicat de désigner qui il veut au regard des conventions internationales du travail. Le jugement vise l'individu désigné. Mais ce qui est en cause, c'est le droit du syndicat de la désigner. Dans ce dossier, MOUSSA pouvait être désigné DS par une OS représentative après les élections (il avait fait lui, 10% dans son collègue) mais il ne peut pas être Représentant de Section Syndicale.

3. Actualités Assurances

L'intersyndicale de Groupama s'en prend au conseil d'administration

Les salariés de Groupama avaient répondu présents à l'appel à la mobilisation de leurs syndicats le 19 avril. A cette occasion, ces derniers ont appelé à la démission du conseil d'administration.

Dans un [tract commun](#), CFDT, CFE-CGC et CGT avaient battu le tambour de la mobilisation générale : "Nos emplois sont menacés ! Nos conditions de travail se dégradent. Notre pouvoir d'achat est amputé. [...] Pour défendre vos droits, mobilisez-vous !". A midi, devant le siège parisien de l'assureur rue d'Astorg, environ 150 à 200 personnes bloquaient la rue,

agitant pancartes et drapeaux, et jouant du sifflet. Et d'autres salariés étaient également appelés à se mobiliser en région.

Démision ! Démision !

On lisait sur des panneaux : "Administrateurs : 1 750 000 euros de jetons de présence ; Salariés : zéro intéressement". Au mégaphone, les messages des différents représentants syndicaux se succèdent et sont repris en chœur par les salariés : "Collin ! Martel ! Des euros !", "Ils ont fauté, ils doivent payer !", "Non au licenciement, oui à la prime d'intéressement".

Et un syndicaliste de marteler : "Ceux qui nous ont plombés et qui s'en sortent bien aujourd'hui sont Jean Azéma et les membres du conseil d'administration. Mais Azéma n'est pas le seul coupable, les administrateurs ont validé toutes ses décisions !". En réponse, les salariés crient : "Démision ! Démision !". Car, au-delà de la demande de l'obtention d'une prime d'intéressement et de la préservation de leurs emplois, les salariés rassemblés avaient un autre leitmotiv : pointer du doigt la responsabilité du conseil d'administration dans les difficultés que traverse aujourd'hui Groupama et poser la question de leur éventuelle éviction. "Doit-on demander la démission des membres du conseil d'administration de Groupama SA pour que les choses changent ?", écrivait l'intersyndicale dans son appel au rassemblement. Interrogées sur ce sujet, trois salariées non syndiquées venues manifester, affirment : "Il faut qu'ils partent ! Ils sont tous responsables."

Des engagements sur le maintien de l'emploi

La délégation syndicale a ensuite été reçue par la direction générale de Groupama. Selon les syndicats, la direction a pris des engagements sur le maintien de l'emploi, mais refuse l'octroi d'une prime exceptionnelle ou d'intéressement compte tenu de la situation actuelle, et n'a pas fait de commentaire sur l'appel à la démission du conseil d'administration. Sur le sujet de l'intéressement, la direction de Groupama explique qu'elle "a noté cette demande, qui sera prochainement examinée par le Conseil. Elle a proposé de modifier pour l'avenir les règles de liquidation de l'intéressement, afin de le lier davantage aux résultats techniques et moins aux résultats financiers du groupe ; les organisations syndicales ont accepté cette proposition, dont les modalités seront négociées dans les prochaines semaines." Concernant l'emploi, la direction indique que, "si le Groupe a engagé un effort substantiel de baisse de ses frais généraux, cela ne provoquera pas de plan de licenciement, car ce n'est pas la culture et les valeurs de Groupama."

Jamais une voix discordante depuis 10 ans

Le conseil d'administration de Groupama SA est composé des présidents ou présidents délégués des neuf caisses régionales de l'assureur, qui n'ont, à peu de choses près, pas bougé depuis le départ de Jean Azéma en octobre 2011, puisque seule Maria Frigara l'a intégré fin février 2012 en tant qu'administrateur représentant les salariés, et qu'aucun départ n'est à déplorer. Dans une lettre ouverte adressée aux administrateurs le 21 mars, la CGT dénonce "une situation qui ne peut s'expliquer par la seule action d'un dirigeant, de sa cour ou de la survenance d'une crise économique

généralisée.

C'est une responsabilité collective à laquelle nous sommes confrontés et dont il serait vain de chercher à s'exonérer". En décembre, le syndicat de Bernard Thibaut écrivait déjà que "Jean Azéma ne pouvait agir seul ; il a toujours eu l'aval et le soutien sans faille de tous les administrateurs de Groupama, et de Jean-Luc Baucherel, son président. Il suffit de consulter tous les comptes-rendus de conseil d'administration depuis 10 ans : jamais une voix discordante".

Fin novembre 2011, la CFDT indiquait quant à elle que le groupe avait été pénalisé par des "agissements isolés, hors de contrôle, de la tête de l'exécutif d'alors (d'où l'éviction du précédent capitaine) dans des prises de participations stratégiques et d'allocations d'actifs". Mais aussi par "un défaut de contrôle du conseil d'administration de Groupama SA dans la mise en œuvre de la stratégie".

Plus de transparence

Interrogé lors de la conférence de presse des résultats au sujet de ces problèmes de gouvernance, Jean-Luc Baucherel avait répondu : "Il y a eu un manque de transparence de la direction générale vis-à-vis du conseil d'administration. Nous allons faire en sorte que cette transparence soit totale pour que le conseil d'administration prenne ses décisions en toute connaissance de cause". Et Thierry Martel, directeur général, avait ajouté : "Nous allons donner la priorité à la gestion du risque. Il y avait auparavant une vision trop segmentée et trop optimiste des risques. Il n'y avait pas de vision globale de l'accumulation des risques dans le bilan".

Dans un courrier diffusé le 25 mai en interne et dont l'AFP a obtenu copie, le président de Groupama SA et de la Fédération nationale de Groupama, [Jean-Luc Baucherel](#), a annoncé qu'il mettra un terme à ses mandats fin 2012. Agé de 60 ans, M. Baucherel, qui est exploitant agricole, est président de Groupama SA depuis août 2004.

La Fédération est l'organe politique de Groupama, où sont représentées les caisses régionales, qui définit les orientations stratégiques du groupe, et Groupama SA est la société commerciale qui les met en oeuvre.

"J'ai jugé que le temps était venu de céder ma place à une équipe renouvelée pour me consacrer davantage aux miens", a expliqué M. Baucherel, qui a annoncé qu'il remettrait également son mandat de président de Groupama Loire Bretagne, fin 2012. Son mandat d'administrateur de Groupama SA arrivait théoriquement à échéance à l'occasion de l'assemblée générale statuant sur les comptes 2014.

"ANNÉE CHARNIÈRE"

"J'ai volontairement choisi d'annoncer mon départ dès maintenant pour permettre à mes collègues présidents d'organiser ma succession dans un climat de sérénité et de transparence", indique M. Baucherel dans le courrier.

"L'année 2011 a été une année charnière pour le groupe, qui n'avait pas suffisamment réduit son exposition aux risques financiers quand s'est déclenchée la crise la plus grave que l'Europe ait jamais connue. Il en a beaucoup souffert", retrace le président.

"Aujourd'hui la trajectoire du rétablissement est tracée et Groupama retrouve chaque jour la confiance en ses forces pour réussir", écrit-il, estimant ainsi que "c'est donc le bon moment pour transmettre les rênes à une équipe plus jeune".

4. Actualités diverses

Le suicide d'un salarié dû à une "faute inexcusable" de Renault (jugement)

Le suicide d'un salarié de Renault en 2007 est "dû à la faute inexcusable" du constructeur automobile, selon un arrêt rendu jeudi 10 mai 2012 par la cour d'appel de Versailles et dont l'AFP a eu connaissance vendredi.

Le tribunal des affaires de sécurité sociale de Versailles avait écarté en première instance en novembre 2010 la "faute inexcusable" de Renault pour expliquer la mort de cet homme, employé comme technicien informatique sur le technocentre de Guyancourt (Yvelines).

Dans son arrêt, la 5ème chambre de la Cour d'appel de Versailles considère que "Renault n'a pas pris les mesures nécessaires pour préserver Hervé Tizon du danger auquel il était exposé en raison de la pénibilité avérée de ses conditions de travail et de la dégradation continue de celles-ci".

La Cour brocarde les supérieurs hiérarchiques du salarié qui "n'ont jamais réellement cherché à améliorer ses conditions de travail et n'ont jamais contrôlé ses horaires de travail" estimés par l'Inspection du Travail à 10 à 12 heures par jour en janvier 2007, ce qui présentait "un caractère excessif."

La justice a accordé au père de la victime la somme de 30.000 euros

à titre de dommages intérêts pour préjudice moral et prend en compte la souffrance personnelle du salarié avant son suicide en octroyant 5.000 euros pour chacun des ayants droit à titre d'indemnisation, s'est félicité vendredi l'avocat de la famille Me Jean-Paul Teissonnière.

Hervé Tizon, 45 ans, avait été retrouvé noyé aux abords du Technocentre Renault de Guyancourt (Yvelines) en janvier 2007.

Après une tentative de suicide en 2006, le salarié avait changé d'affectation, le médecin du travail ayant préconisé un "poste moins stressant".

Après une vague de trois suicides de salarié du Technocentre en février 2007, le parquet de Versailles avait ouvert une enquête préliminaire, classée sans suite en janvier 2009.

L'un de ces suicides, celui de Raymond D., avait été reconnu en juin comme un "accident du travail par la Cour d'appel de Versailles.

La famille de M. Tizon avait déposé en décembre dernier à Versailles une plainte avec constitution de partie civile pour "harcèlement moral, homicide involontaire, mise en danger de la vie d'autrui et défaut de transcription des risques sur le document unique".

Communiqué de SUD VIRGIN

Le 25 mai, le Tribunal de Grande Instance de Paris a ordonné à la société Virgin Stores de réitérer les procédures d'information du Comité d'Entreprise sur le projet de restructuration de l'enseigne et de fermetures des magasins de Metz et de Toulouse et ce, d'une part, en fournissant une

information complète et loyale au Comité et, d'autre part, en tenant compte des indications du juge dans les mesures envisagées pour le contenu du plan social.

La justice, saisie conjointement, en mars dernier, par SUD et le CE a donc retenu nos arguments en retoquant, de manière détaillée, les arguties de la direction.

Le syndicat SUD Virgin, à l'origine de cette procédure, se félicite de ce résultat. Ce désaveu magistral, pour ce qui reste de notre direction comme suite au départ annoncé de notre PDG, doit redonner confiance aux salariés de l'enseigne, en particulier ceux des magasins menacés de fermeture : Non, les licenciements ne sont pas inéluctables !

A noter également qu'une procédure de droit d'alerte, diligentée par le Comité d'Entreprise en date du 26 avril dernier, est toujours en cours, visant notamment à mettre à jour les véritables desseins du Groupe Butler, notre principal actionnaire, quant à la pérennité de notre enseigne et de notre magasin phare des Champs Elysées.

La lutte pour l'emploi ne fait donc que commencer chez Virgin !

Pour nous joindre :

Syndicat National Solidaires Assurances
144 Boulevard de la Villette
75019 PARIS

Email : assurances@solidaires.org

Nous sommes sur le Web !

Retrouvez-nous, à l'adresse :
<http://solidairesassurances.free.fr>

Publication : Jean Pierre MEO